

## **La présidence**

### **Les fonctions de la présidence sont les suivantes;**

- Voir au bon fonctionnement du syndicat;
- Présider l'assemblée générale régionale et l'assemblée générale régionale triennale, le conseil syndical, le comité de coordination et le comité exécutif;
- Voir à l'application des statuts et règlements du syndicat et s'assurer que les personnes dirigeantes du syndicat remplissent les devoirs de leur mandat;
- Représenter officiellement le syndicat;
- Signer tous les documents officiels ainsi les procès-verbaux qu'il préside;
- Autoriser les libérations des personnes officielles; sujet à ratification par le comité exécutif;
- Signer les chèques et virements du syndicat conjointement avec la personne désignée;
- Agir comme porte-parole public du syndicat;
- Faire partie de tous les comités;
- Assister aux instances (CSN, FSSS et du CCSNL).

